

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le mercredi 16 novembre 2022, à 19 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Martin Dampousse, président
- Monsieur Mario Lemay, premier vice-président
- Monsieur Stéphane Williams, deuxième vice-président
- Madame Amélie Poirier, directrice
- Madame Sylvie Beaulieu, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur

Messieurs Mathieu Daviault, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Yves Lanthier, secrétaire-trésorier ainsi que Madame Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

**Résolution 22-5366                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022**

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams appuyé par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du mercredi 16 novembre 2022 tenue à 19 h 30 à la salle de rencontres du siège social de la RIEP située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes.

**L'ordre du jour est le suivant :**

Résolution 22-5367	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022
Résolution 22-5368	Extension du contrat d'emploi du directeur général Conditions de travail des postes cadres - évaluation postes cadres
Résolution 22-5369	Appel d'offres produits chimiques 2023
Résolution 22-5370	Budget 2023 révisé
Résolution 22-5371	Poste temporaire technicien à l'opération - Recommandation
Résolution 22-5372	Approbation des dépenses du 21 octobre au 16 novembre 2022
Résolution 22-5373	Prochaine séance
Résolution 22-5374	Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 22-5367                    APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2022**

Sur proposition de Monsieur Mathieu Daviault appuyé par Madame Sylvie Beaulieu il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 20 octobre 2022.

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 22-5368                    EXTENSION DU CONTRAT D'EMPLOI DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT QUE le contrat du directeur général vient à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a plus beaucoup de temps d'ici cette date en raison de la période de fin d'année;

CONSIDÉRANT QUE le président du conseil d'administration et le directeur général doivent se rencontrer afin de discuter des termes et conditions du nouveau contrat;

**EN CONSÉQUENCE :**

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu de prolonger le contrat actuel du directeur général pour une période de huit mois à compter du 2 janvier 2023, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Entrée en vigueur : 16-11-2022

## CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES - ÉVALUATIONS POSTES CADRES

Le conseil désire à nouveau prendre connaissance du document et discuter à huis clos et ce dossier est reporté à la séance du mois de décembre.

### **Résolution 22-5369                      APPEL D'OFFRES PRODUITS CHIMIQUES 2023**

CONSIDÉRANT QUE la RIEP fait partie du Regroupement d'achats Rive-Nord pour son approvisionnement en produits chimiques;

CONSIDÉRANT QUE pour la demande de prix 2023, la Ville de L'Assomption a été mandatée pour procéder à l'appel d'offres public, à l'ouverture des soumissions et à la recommandation des plus basses soumissionnaires conformes pour et au nom de la RIEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de L'Assomption a transmis son rapport comprenant les recommandations, compilées dans un tableau, pour les produits chimiques particulièrement utilisés par la RIEP;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams, appuyé par Madame Amélie Poirier il est unanimement résolu de retenir la plus basse soumission conforme pour les produits utilisés, par la RIEP, pour le traitement de l'eau et plus ample ment détaillé s ci-dessous :

- Sulfate d'aluminium 48 % :	Ké mira	0,3230 \$/kg l
- PAX XL 1900 :	Ké mira	1,3970 \$/kg l
- Sulfate ferrique	Ké mira	0,3550 \$/kg l
- Polymère eau potable	Brenntag	7,6100 \$/kg l
- Hypochlorite de sodium (1 000 l)	UBA	1,3200 \$/litre
- Hypochlorite de sodium (12 000 l)	UBA	0,8650 \$/litre
- Charbon actif	Univar	5,4600 \$/kg

Entrée en vigueur : 16-11-2022

### **Résolution 22-5370                      BUDGET 2023 RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé un projet de budget pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit approuver la transmission du budget 2023 aux municipalités partenaires pour son approbation;

#### **EN CONSÉQUENCE;**

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria, appuyé par Monsieur Mathieu Daviault il est unanimement résolu que le budget 2023 soit approuvé pour sa transmission aux municipalités partenaires de la Régie. Le budget comporte une dépense totale de 4 430 863\$ et une contribution financière des municipalités, Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable respectivement de 1 171 406 \$, 1 336 715 \$ et de 391 100 \$.

Le tableau qui suit montre un sommaire des ajustements des revenus et des dépenses du budget 2023 :

<b>REVENUS 2023</b>	<b>Varennes</b>	<b>Sainte-Julie</b>	<b>Saint-Amable</b>	<b>Total</b>
Affectation surplus cumulé 2022	687 380 \$	566 319 \$	190 946 \$	1 444 645 \$
Appropriation par anticipation surplus 2022	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Revenus divers	6 488 \$	6 620 \$	1 893 \$	15 000 \$
Case incendie	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Revenus d'intérêts	31 140 \$	31 774 \$	9 084 \$	72 000 \$
À FACTURER AUX TRIMESTRES	1 171 406	1 336 715 \$	391 100 \$	2 899 221 \$
<b><u>TOTAL DES REVENUS 2023</u></b>	<b><u>1 896 414 \$</u></b>	<b><u>1 941 427 \$</u></b>	<b><u>593 023 \$</u></b>	<b><u>4 430 863 \$</u></b>

<b>DÉPENSES 2023</b>	<b>Vare nnes</b>	<b>Sa inte - Julie</b>	<b>Sa int- Am a ble</b>	<b>Tota l</b>
Exp lo ita tio n	1 366 742 \$	1 486 806 \$	453 278 \$	3 306 826 \$
Im mo b ilisa tio ns	270 627 \$	332 013 \$	107 360 \$	710 000 \$
Fra is de fina nce ment	28 733 \$	122 608 \$	32 384 \$	183 725 \$
Ép ura tio n	230 312 \$			230 312 \$
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES 2022</u></b>	<b><u>1 896 414 \$</u></b>	<b><u>1 941 427 \$</u></b>	<b><u>593 023 \$</u></b>	<b><u>4 430 863 \$</u></b>
<b><u>PAR PARTENAIRE</u></b>				

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 22-5371                    POSTE TEMPORAIRE TECHNICIEN À L'OPÉRATION - RECOMMANDATION**

ATIENDU QUE le comité de sélection a procédé à six entrevues afin de pourvoir le poste temporaire de technicien à l'opération;

ATIENDU QUE le comité a sélectionné un candidat au terme de ces entrevues;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu et appuyé par Madame Amélie Poirier, il est unanimement résolu que les membres du conseil approuvent l'embauche de Monsieur Gabriel Durocher à titre de technicien à l'opération pour une durée temporaire d'environ 10 mois.

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 22-5372                    APPROBATION DES DÉPENSES DU 21 OCTOBRE AU 16 NOVEMBRE 2022**

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyé par Monsieur Gaétan Marcil, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 21 octobre au 16 novembre 2022.

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 22-5573                    PROCHAINE SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams appuyé par Madame Sylvie Beaulieu, il est unanimement résolu que la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le mercredi 7 décembre 2022 à 19 h 30 à la salle de rencontre de la RIEP;

Entrée en vigueur : 16-11-2022

**Résolution 21-5374                    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Madame Sylvie Beaulieu appuyé par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 16-11-2022

.....  
Président

.....  
Secrétaire-trésorier